

## DELIBERATION 2017-20

LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PAINTRAND J-F. procuratlon à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuratlon à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuratlon à Mme FABRY V.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

**ABSENTS :** Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Avis de la Commune sur le Plan Local de Déplacement de Saint Jean de Védas**

Afin de répondre à la situation d'engorgement de la circulation automobile que connaît la commune de Saint Jean de Védas, celle-ci s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Local de Déplacement (PLD). En effet, la commune est traversée par des axes de circulation majeurs à l'échelle de la Métropole et la congestion génère l'utilisation des voies du centre-ville et de quartier comme itinéraire de délestage. Les liaisons douces et les transports en commun sont à améliorer. L'aménagement de nouvelles zones et la densification vont générer de nouveaux flux de circulations.

Le plan d'action du PLD a pour objectifs :

- Améliorer les déplacements et anticiper les projets urbains et d'infrastructures,
- Offrir des alternatives à la voiture pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité,
- Améliorer les liens inter quartiers et intercommunaux,
- Mettre le centre-ville en valeur et lui redonner une attractivité,
- Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite,
- Adapter l'offre de stationnement aux besoins : rationaliser l'utilisation de l'espace grâce à une politique de stationnement adaptée.

Il est composé de deux documents :

- un plan d'action qui détaille la stratégie globale, propose des actions concrètes sur certains secteurs stratégiques et propose une priorisation des actions dans le temps. Il traitera la voirie et la circulation, le stationnement, les transports collectifs et l'intermodalité et présentera un plan vélo.
- un guide de mise en œuvre qui est un document pédagogique annexe qui définit les différents concepts mis en œuvre dans le PLD et les réglementations qui s'y rapportent.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le PLD est devenu une compétence Métropolitaine. Une réunion publique présentant la démarche a eu lieu le mardi 15 novembre 2016 à 18H30 à la salle des Granges de Saint Jean de Védas.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan d'action du Plan Local de Déplacement de Saint Jean de Védas.

Envoyé en préfecture le 22/03/2017  
Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 034-213402704-2017-03-22-20-DE

**22 MARS 2017**

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** le plan d'action du Plan Local de Déplacements de la Commune de Saint de Védas ;
- **LA CHARGE** de lancer l'élaboration d'un plan de circulation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

